

**Épreuves de langues vivantes au Brevet Professionnel  
BO n° 14 du 08 avril 2016  
A compter de la session 2018**

	<b>Epreuve obligatoire en CCF</b>	<b>Epreuve obligatoire en ponctuel ou épreuve facultative</b>
<u>Partie 1 :</u> <b>Expression orale en continu</b> 5 mn	-Prend appui sur une liste de trois thèmes ou sujets  -Ponctuelle : Prend appui sur un document	Prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.
<u>Partie 2 :</u> <b>Interaction orale</b> 5 mn	Commence par prendre appui sur le propos du candidat (1re partie) et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. Peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.	
<u>Partie 3 :</u> <b>Compréhension de l'écrit</b> 5 mn	Prend appui sur un document inconnu en langue étrangère, l'examineur pose de 4 à 6 questions graduées (du général au particulier) en français. Lecture éventuelle à haute voix de tout ou partie du document.	
<b>Niveau attendu : B1+ pour chacune des parties</b>		

Déroulé des épreuves LV BP 2018.

Mise à jour de Philippe RAMBAUD, IEN ANGLAIS-LETTRES, ACADEMIE DE POITIERS.

07/10/2017